© Drogues Info Service - 5 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Comment aider mon petit ami à arrêter l'héroïne ?

Par Profil supprimé Postée le 21/01/2013 20:51

> Bonjour.
> J'aimerai des réponses aux questions que je me pose en ce moment.
> Mon petit ami est tombé en prison le 14 Mai pour détention importante d'Héroïne. Je l'ai vu se droguer sous mes yeux pendant de longs mois, mais comme je ne connaissais pas le monde de la drogue, et que je n'ai pas un caractère très fort, je n'ai rien pu faire pour l'aider à s'en sortir, puis il est tombé en prison. (sâchant que c'est la troisième fois depuis 2007 pour ces raisons).
> Il aimerait partir faire une cure pour se soigner, car il a pris conscience que seul il n'arrivera pas à se sevrer. Cela fait douze ans qu'il se drogue, et à une fréquence énorme. Grâce à la prison il n'y touche plus, il a comme traitement la méthadone. J'aimerai savoir si avec une cure, sorti de là bas, c'était une certitude qu'il n'y retoucherait plus? Car j'ai peur que malgré le sevrage, en sortant, imaginons il croise ses anciennes fréquentations, qu'on lui propose, et même s'il est soigné il a envie de recommencer.. J'espère vraiment que ça ne se produira pas. Et également, cela a-t-il un impact si un jour on a un enfant, même si il a arrêté, peut-il être déformé ou avoir des séquelles? J'ai peur que malgré l'arrêt, le fait d'en avoir pris pendant tant d'années fasse quand même des séquelles.
> J'attend votre réponse avec impatience.
> Merci beaucoup.

Mise en ligne le 22/01/2013

Bonjour,

Votre petit ami, après plusieurs années de consommation, et suite à son incarcération, a arrêté de consommer de l'héroïne et a un traitement à la méthadone. S'il souhaite poursuivre dans ce sens et continuer sa prise en charge en sortant de prison, il est bien entendu très important de l'y encourager. Il pourra à ce moment-là prendre contact avec les Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) dont nous vous donnons les coordonnées en fin de message, pour faire le point sur sa situation et envisager les aides adaptées. il peut d'ores et déjà voir avec l'équipe qui le suit en prison ce qui est envisageable à sa sortie, afin qu'il y ait continuité dans sa prise en charge.

Toutefois, nous tenons à vous mettre en garde sur le fait que ce n'est pas une garantie qu'il n'y retouche jamais. En effet, une personne qui est un jour dépendante à un produit, reste fragile par rapport à ce produit pour le restant de sa vie. Cela ne veut pas dire qu'arrêter d'en consommer est impossible. Mais cela veut simplement dire que les rechutes et périodes de doutes dans l'abstinence sont fréquentes, et peuvent même

faire partie du parcours sans que cela ne le remette en cause. Votre compagnon aura probablement besoin d'un suivi pendant un temps assez long. La substitution est un traitement que l'on prend en général quelques années, le temps de se reconstruire, d'apprendre à vivre autrement et sans la drogue.

Vous nous demandez dans le titre de votre question, comment aider votre petit ami à arrêter l'héroïne. Vous pouvez l'aider en lui demandant à lui, comment il souhaite que vous l'aidiez. Vous pouvez l'aider également en vous montrant disponible pour dialoguer, échanger par rapport à ce que vous vivez l'un et l'autre, et l'encourager dans les démarches qu'il entreprend. Le reste, à savoir, arrêter de consommer, est entre ses mains et uniquement entre ses mains. Nous vous invitons donc à rester prudente quant à vos limites personnelles et vos besoins dans une situation qui n'est jamais facile à vivre. Peut-être aurez vous besoin, vous aussi, d'un accompagnement et d'un soutien pendant ce temps-là ? N'hésitez donc pas, vous aussi, à contacter l'un des centres de soins proposés en fin de message. Vous pourrez rencontrer dans l'une de ces structures, des professionnels formés au problème de dépendance et en mesure de vous soutenir, vous, en tant que proche.

Concernant d'éventuelles séquelles ou malformations pour un enfant à venir, il n'y a pas de crainte à avoir. La question des malformations se pose pour un bébé lorsque c'est la mère qui consomme, et ce, au moment de la grossesse. Les consommations du père n'entrent pas en ligne de compte.

Pour d'autres informations, ou pour parler de cette situation, vous pouvez contacter l'un de nos écoutants au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA KAIRN 71- Centre du Chalonnais

1 Avenue Georges Pompidou
71100 CHALON SUR SAONE

Tél : 03 85 90 90 60
Site web : www.sauvegarde71.org/missions/addictologies/
Secrétariat : Sur rendez-vous. Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h sauf vendredi jusque 17h.

Voir la fiche détaillée